

Projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiant·e·s



L'ÉGALITÉ DES CHANCES !
QUE LE MEILLEUR GAGNE !
RIEN À VOIR AVEC L'ÉDUCATION !

Une politique à l'égard de la poursuite d'études au-delà du bac peut suivre deux voies radicalement opposées : soit l'organiser comme service public dans un cadre national et de la manière la plus égalitaire possible de façon à réduire la sélection sociale ; soit livrer la formation aux pouvoirs régionaux et économiques dans des universités autonomes et mettre les étudiant·e·s en concurrence dans des parcours individualisés.

Le gouvernement Macron prend comme alibi l'échec patent du système APB d'admission post-bac pour imposer le « plan étudiants ».

Dans les 40 pages de mesures du "Plan étudiant", on peut certes trouver quelques points positifs, comme la suppression de la cotisation aux régimes de sécurité sociale des étudiant·e·s. Mais la logique d'ensemble du plan va incontestablement dans la deuxième direction, même si elle supprime le tirage au sort.



Mise en concurrence des étudiant·e·s au service de la sélection sociale

La fin de l'année scolaire 2016-2017 a été marquée par le scandale du système d'Admission Post-bac (APB) : plusieurs milliers de jeunes ayant obtenu le baccalauréat se sont retrouvé·e·s sans aucune inscription dans une formation d'enseignement supérieur. Parmi eux, beaucoup d'élèves issus de la voie professionnelle, ce qui n'a rien d'anodin. Dans de nombreuses filières (médecine, psychologie, droit et éducation physique) il a fallu recourir au tirage au sort.

Cette situation est inacceptable et le gouvernement a raison de le dire. Que fait-il pour améliorer cela ? Rien. Il

réorganise l'orientation post-bac : à partir des dossiers des lycéen·ne·s et des places disponibles, les universités opéreront leur choix. Il y aura alors beaucoup de déçu·e·s, certain·e·s se retrouveront dans des filières non souhaitées et d'autres pourraient même renoncer d'avance à obtenir l'université qu'ils auraient voulue. D'autres enfin risquent de n'obtenir que des filières complètement étrangères à leurs aspirations. De plus, le processus n'induirait-il pas certain·e·s à abandonner d'eux-mêmes toute idée de faire des études à l'université ?



Une situation dégradée au fil des gouvernements

L'objectif de porter 80% d'une classe d'âge au baccalauréat date de 1984. D'année en année le nombre de bachelier·e·s augmente et la hausse démographique des années 2000 est en train d'amplifier ce phénomène. Une hausse de 40 000 à 50 000 est prévue l'an prochain.

Les ministres annoncent simplement la création de 32 000 places supplémentaires : pour les bachelier·e·s technologiques et professionnel·e·s c'est l'affirmation à peine déguisée que l'enseignement supérieur leur est désormais interdit. C'est une manière cynique

de traiter les difficultés de ces jeunes dans l'enseignement supérieur.

De plus, le ministère communique fièrement sur 7 000 places en BTS pour les cinq années à venir, or c'est seulement l'équivalent de 15 places par an et par département.

Il faut construire des universités, il faut recruter des personnels titulaires. Combien de titulaires de masters et de doctorat sont aujourd'hui inscrits à pôle emploi ? Combien de personnel·le·s universitaires sont aujourd'hui vacataires ou contractuel·le·s ?



La réponse de ce gouvernement

Chaque lycéen·ne pourra faire jusqu'à 10 vœux d'orientation non hiérarchisés (actuellement sur APB c'est jusqu'à 25 vœux hiérarchisés). Compilés, ces vœux seront ensuite étudiés par le conseil de classe du second trimestre et le chef d'établissement rendra un avis sur chacun d'entre eux pour ensuite les transmettre aux établissements de l'enseignement supérieur via une « fiche avenir ».

Les dossiers des lycéennes et lycéens seront ensuite consultés par les équipes pédagogiques des établissements où ils souhaitent étudier. Le nombre de places dans chaque formation sera fixé par le recteur. Le tirage au sort et le caractère automatique de l'algorithme d'affectation sont effectivement supprimés, mais la sélection se fera sur la base des « attendus » fixés pour chacune des formations

avec des critères de type : filière de baccalauréat, notes dans certaines matières, cinq derniers bulletins de notes, lettre de motivation, notes au bac de français, investissement associatif. Si les dossiers sont jugés trop faibles, des cours préparatoires sur Internet ou à l'université pourront être exigés.

Pour celles et ceux qui n'auront aucune place car leurs « attendus » n'auront pas été jugés à la hauteur, une commission rectorale d'accès au supérieur se réunira chaque semaine pour leur proposer des affectations dès les résultats du baccalauréat, les propositions pouvant être très éloignées des choix des élèves.

Le processus sera si lourd que l'on peut se demander si un tel « chantier » n'est pas une étape intermédiaire pour arriver à une sélection franche, massive, institutionnelle et assumée.

Tous les élèves en concurrence, le libéralisme assumé

La mise en concurrence des futur·e·s étudiant·e·s, renforcera les inégalités déjà largement à l'œuvre aujourd'hui : voir par exemple l'importance des préparations privées et très onéreuses pour les filières médicales et sociales. Les « attendus », c'est l'éviction des pas vraiment attendu·e·s.

« Exemples d'attendus de réussite pour la filière STAPS : avoir un investissement associatif ou avoir assuré des responsabilités collectives » (Plan p 20). Ces critères d'orientation associés à une mise en concurrence pour l'affectation (puisqu'il n'y aura pas de place pour tout le monde dans certaines filières) vont nécessairement aggraver la sélection sociale : qui aura les meilleurs moyens de préparer de « bons attendus » ? Quels élèves de lycée technologique ou professionnel pourront rivaliser ?

Afin de guider les élèves dans leurs choix d'orientation, le projet de loi prévoit la nomination dès décembre d'un second·e professeur·e principal·e dans chaque classe de terminale. Leur mission est de conseiller les élèves en matière d'orientation, de

choix de filières et de compiler leurs vœux pour étude approfondie lors du conseil de classe du second trimestre.

Jusqu'à ce jour, orienter était un métier, celui des conseiller·e·s d'orientation ; avec ce « plan étudiant » cela devient une machine bureaucratique qui surcharge le travail à tous les étages. Certains professeurs ont en charge 4 classes de terminale à 35 élèves, multiplié par 10 vœux = 1400 « avis éclairés ». D'ailleurs, comme un aveu de bricolage, le projet prévoit la mise en place d'un tutorat des lycéen·ne·s par... des jeunes en service civique.

Pour SUD éducation cela n'est ni faisable, ni souhaitable et nous appelons les enseignant·e·s des classes de terminale à se réunir rapidement pour faire connaître leur opposition collective à ces mesures, du chef d'établissement aux inspecteurs et au rectorat, à faire voter des motions dans les CA des établissements. Les militant·e·de SUD éducation peuvent se rendre disponibles pour animer des HMI syndicale dans les lycées sur ces questions.



Régionalisation... et soumission au patronat

« Le recteur est le pivot de la nouvelle procédure d'entrée dans l'enseignement supérieur. [...] il fixera le nombre de places proposées au sein de chaque formation de l'enseignement supérieur » (plan étudiants p.21)

« Présidée par le recteur de région académique, la Commission d'accès au supérieur [...] aura la charge de rendre cohérente la carte de toutes les formations supérieures de la région académique et de mieux l'articuler aux besoins socio-économiques du territoire. » (plan étudiants p.21) et « Faire de la licence un diplôme professionnalisant » (plan étudiants p.29)

On ne peut s'empêcher de mettre ceci en relation avec le Manifeste publié le 8 no-

vembre 2017 par l'Association des Régions de France (ARF), qui réclame notamment de « .../... confier aux régions l'organisation de la totalité de l'offre de formation professionnelle initiale, dans les voies professionnelles et technologiques, y compris les BTS et licences professionnelles pour renforcer la cohérence de l'offre de formation sur les territoires vis-à-vis des jeunes et vis-à-vis des entreprises. »

Les contenus de formation du supérieur seront-ils à terme uniquement décidés selon les besoins socio-économiques de la région ? Quelles conséquences aura cette vision utilitariste de l'université ?

Suite p 5

Au Conseil Supérieur de l'Education nationale du 9 novembre, SUD éducation, CGT, FSU et FO ont voté contre ce texte du ministère qui a été mis en minorité.

Ce même jour, FERC-CGT, FNEC-FP FO, FSU, SUD éducation, Solidaires étudiant-e-s, Unef, SGL, UNL ont rédigé et signé ensemble un texte dans lequel elles dénoncent le ministère (extraits) :

Pour nos organisations, le ministère individualise les échecs et renvoie systématiquement les dysfonctionnements de l'enseignement sur les étudiant-e-s, les jeunes, qui seraient trop nombreux, les enseignant-e-s qui ne sauraient pas s'adapter.

Les organisations réaffirment :

- La nécessité de travailler tout au long du parcours au lycée à une orientation choisie, construite, accompagnée et évolutive avec les moyens humains et financiers nécessaires.

- Le maintien du baccalauréat comme diplôme national et 1er grade universitaire, garantissant l'accès de tous les bachelier-e-s sur tout le territoire aux filières post bac et aux établissements de leur choix.

- L'exigence d'ouverture de places supplémentaires en 1er cycle post bac et le refus de toute sélection à l'entrée à l'université.

- Le refus de l'instauration de blocs de compétences en lieu et place des diplômes et des qualifications.

- L'abandon du projet de loi sur 1er cycle post bac, condition pour permettre une réforme ambitieuse qui garantisse le libre accès de chacun au supérieur.

De l'argent il y en a, mais pas pour ça

L'accès des enfants des classes populaires aux études supérieures est clairement la cible de la « révolution Macron ». Les cadeaux fiscaux à sa base électorale sont pour lui plus importants.

Le ministère annonce 1 milliard d'euros à destination de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Mais dans cette somme figurent 450 millions déjà budgétisés sous forme d'appels à projet. Là encore les universités seront en concurrence entre elles. Restent 550 millions d'euros sur 5 ans pour accueillir près de 3 millions d'étudiant·e·s d'ici à 2025. C'est peu et aucun plan de recrutement de personnels n'est prévu. Les contrats précaires, contractuel·le·s ou vacataires, se multiplient à tous les étages (personnels techniques, administratifs, enseignant·e·s et des bibliothèques). Les conditions de travail et d'étude des personnels du supérieur et des étudiant·e·s sont en dégradation constante depuis plusieurs années.

C'est également le cas dans les lycées. Comment s'étonner alors de la fragilité de certains jeunes entrant à l'université quand on sait qu'ils ont fait leurs études dans des classes bondées, à la charge d'enseignant·e·s dont les tâches se sont multipliées et alourdies d'année en année ?

Aujourd'hui, pour aider les étudiant·e·s à réussir leur entrée dans l'enseignement supérieur, il faut des mesures importantes (bourses, salaire étudiant·e, salaire jeune...) qui leur permettent de se consacrer pleinement à leurs études sans avoir à chercher un emploi pour subsister. Le « petit boulot » c'est l'échec quasi assuré dès l'entrée dans l'enseignement supérieur. Et de cela, le plan du gouvernement ne dit pas un mot. Le plan Macron vient accélérer la logique libérale à l'œuvre depuis quinze ans.

L'université doit s'adapter au marché. Il s'agit de peser dans le jeu de la concurrence internationale et de proposer une offre compétitive qui s'intègre au modèle économique dominant. Les regroupements et fusions d'universités et les récentes réformes (Master en 2016, ESR en 2013, LRU en 2007, etc.) sont les signes de cette mise au pas libérale de l'enseignement supérieur. Ces contre-réformes ont déjà des conséquences en termes de sélection sociale : filières sélectives, augmentation des frais d'inscription, etc.

Au lycée, le plan Macron viendra renforcer cette logique de tri social au cœur de l'enseignement secondaire où il conviendra de choisir les bons « attendus » sous peine de rester à quai. Macron aura ainsi trouvé les responsables de l'échec massif dans les premiers cycles universitaires : la mauvaise orientation... par de mauvais professeurs... et de mauvais choix par de mauvais élèves.

L'orientation deviendra donc ipso facto une préoccupation importante des élèves, risquant de prendre le pas sur le reste de la terminale.



Nous nous opposons à ce plan, nouvel élément de tri social. C'est la présence des enfants des milieux populaires dans l'enseignement supérieur qui est en jeu... Une des raisons d'existence de notre syndicalisme.



Bulletin d'adhésion 2017-2018

Déjà adhérent-e en 2016-2017 Nouvel-le adhérent-e

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

code postal : ville :

Tel: Portable :

E-mail :

Établissement / service :

Corps :

Discipline : Échelon :

Titulaire / non titulaire / Retraité-e :

Je reçois la presse syndicale chez moi dans mon établissement

Date : Signature :

SUD éducation peut utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser des publications. J'autorise SUD éducation à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/1978. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès.

SUD éducation a fait le choix de ne pas augmenter les cotisations depuis 2002 et de proposer des cotisations élevées pour les plus hauts salaires afin d'alléger celle des plus bas.

Cotisations : La cotisation (voir grille ci-dessous), peut être fractionnée en plusieurs versements. Faire autant de chèques que de versements et indiquer au dos les mois d'encaissement souhaités.

Salaires net mensuel	Cotisation annuelle	Coût réel après crédit d'impôt	Salaires net mensuel	Cotisation annuelle	Coût réel après crédit d'impôt
Moins de 600	6,00 €	2,00 €	2 100,00 €	230,00 €	77,00 €
600,00 €	15,00 €	5,00 €	2 200,00 €	251,00 €	84,00 €
900,00 €	45,00 €	15,00 €	2 300,00 €	272,00 €	91,00 €
1 000,00 €	54,00 €	18,00 €	2 400,00 €	293,00 €	98,00 €
1 100,00 €	64,00 €	21,00 €	2 500,00 €	315,00 €	105,00 €
1 200,00 €	75,00 €	25,00 €	2 600,00 €	340,00 €	113,00 €
1 300,00 €	88,50 €	30,00 €	2 700,00 €	364,00 €	121,00 €
1 400,00 €	102,00 €	34,00 €	2 800,00 €	390,00 €	130,00 €
1 500,00 €	117,00 €	39,00 €	2 900,00 €	416,00 €	139,00 €
1 600,00 €	135,00 €	45,00 €	3 000,00 €	443,00 €	148,00 €
1 700,00 €	153,00 €	51,00 €	3 100,00 €	472,00 €	157,00 €
1 800,00 €	174,00 €	58,00 €	3 200,00 €	500,00 €	167,00 €
1 900,00 €	192,00 €	64,00 €	3 300,00 €	530,00 €	177,00 €
2 000,00 €	210,00 €	70,00 €	Plus de 3300 €	17,3% du salaire	

Cotisation à renvoyer à SUD éducation, 29 Rue Gabriel Péri, 63000 Clermont Ferrand

CPPAP n°0519S06036

Directrice de publication : Fabienne Chambon, maison du peuple, 29 rue Gabriel Péri 63000 Clermont Ferrand

Imprimé par nos soins

N° 236 – décembre 2017

AZimuts

Bulletin syndical
et pédagogique

SUD éducation
Maison du Peuple
29 rue Gabriel Péri
63000 CLERMONT-FERRAND

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Dispositif de timbrage
63 Clermont FD PPOC

Journal trimestriel

Date de dépôt : 05/12/2017

Sommaire

Page 1 - Projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiant-e-s

Page 2 - Mise en concurrence des étudiant-e-s au service de la sélection sociale / Une situation dégradée au fil des gouvernements

Page 3 - La réponse de ce gouvernement / Tous les élèves en concurrence, le libéralisme assumé

Page 4 - Régionalisation... et soumission au patronat / CSE

Page 5 - De l'argent il y en a, mais pas pour ça

Page 6 - Adhésion